

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au DORS/2015-17 (SIMDUT 2015) et OSHA 29 CFR parties 1910, 1915, 1926

Date de révision : 2026-05-25 | Version : 1.0

SECTION 1 : Identification

Nom du produit	Désinfectant pour les mains (No.54) — ASSASSIN
Code du produit	No.54
Usage recommandé	Gel antiseptique pour les mains à usage institutionnel, commercial et personnel
Restrictions d'utilisation	Pour usage externe seulement. Garder loin du feu et des flammes. Non destiné aux plaies ouvertes.

Fabricant / Fournisseur

Entreprise	ERE Inc.
Adresse	8605 Champ D'eau, Montréal, Québec, H1P 3B8, Canada
Téléphone	(514) 326-8852
Télécopieur	(514) 326-8961
Site Web	www.ereinc.com
Téléphone d'urgence	CANUTEC 1-613-996-6666

SECTION 2 : Identification des dangers

Classification SGH

Classe de danger	Catégorie
Liquides inflammables	Catégorie 2
Lésions oculaires graves / Irritation oculaire	Catégorie 2B
Irritation cutanée	Catégorie 2
Toxicité pour certains organes cibles — Exposition unique (irritation des voies respiratoires)	Catégorie 3

Pictogrammes SGH : SGH02 (Flamme) SGH07 (Point d'exclamation)

Mention d'avertissement : ATTENTION

Mentions de danger

- H225 — Liquide et vapeurs très inflammables
- H319 — Provoque une sévère irritation des yeux
- H335 — Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence

- P210 — Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P233 — Maintenir le récipient fermé de manière étanche
- P241 — Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant
- P242 — Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
- P243 — Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
- P264 — Se laver les mains soigneusement après manipulation
- P280 — Porter des gants de protection/une protection des yeux/du visage
- P303+P361+P353 — EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- P305+P351+P338 — EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 — Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
- P370+P378 — En cas d'incendie : utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante à l'alcool, de la poudre chimique sèche ou du CO2 pour éteindre
- P403+P235 — Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P420 — Stocker séparément

SECTION 3 : Composition / Information sur les ingrédients

Nom chimique	Numéro CAS	Concentration (%)
Ethanol (alcool éthylique)	64-17-5	70
Denatonium Benzoate (agent amérisant)	3734-33-6	< 0,1

Complément : Eau purifiée, carbomère (agent gélifiant), glycérine, parfum.

SECTION 4 : Premiers soins

Inhalation

Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent (étourdissements, maux de tête, irritation respiratoire), consulter un médecin. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

Contact avec la peau

Rincer abondamment à l'eau. Le produit est conçu pour un contact bref avec la peau. Une utilisation prolongée ou répétée peut provoquer une sécheresse. En cas d'irritation, cesser l'utilisation et consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Contient de l'éthanol — l'ingestion peut provoquer une intoxication alcoolique, des nausées, des vomissements et une dépression du système nerveux central. Contient du Denatonium Benzoate comme agent amérisant pour décourager l'ingestion.

Symptômes et effets les plus importants

Irritation oculaire, irritation respiratoire due aux vapeurs en espaces confinés, sécheresse cutanée lors d'une utilisation répétée. Ingestion : intoxication alcoolique, dépression du SNC, nausées, vomissements.

Indication des soins médicaux immédiats

Consulter immédiatement un médecin en cas d'ingestion, particulièrement par des enfants. Montrer cette FDS au médecin traitant.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agents d'extinction appropriés

Mousse résistante à l'alcool, eau pulvérisée, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO₂).

Agents d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau plein — peut propager l'incendie.

Dangers spécifiques liés au produit chimique

INFLAMMABLE. Liquide et vapeurs très inflammables (point d'éclair $\geq 35^{\circ}\text{C}$). Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La décomposition thermique produit des oxydes de carbone (CO, CO₂).

Données sur l'incendie et l'explosion

Point d'éclair	$\geq 35^{\circ}\text{C}$ (vase clos)
Température d'auto-inflammation	370°C
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	3,3 %
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	19 %

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) et un équipement de protection complet. Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Combattre l'incendie à distance sécuritaire.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toutes les sources d'inflammation (pas de tabac, pas d'étincelles, pas de flammes nues). Porter l'EPI approprié incluant des lunettes de protection contre les éclaboussures chimiques et des

gants. Utiliser des outils antiétincelles. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs.

Précautions environnementales

Empêcher le déversement dans les égouts, les canalisations et les cours d'eau. L'éthanol est facilement biodégradable mais peut être nocif pour les organismes aquatiques sous forme concentrée.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Confiner le déversement. Absorber avec un matériau inerte non combustible (vermiculite, sable, terre). Placer dans des contenants fermés appropriés pour élimination. Ventiler la zone. Laver la zone résiduelle à l'eau. Éliminer conformément aux réglementations applicables.

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions pour une manutention sécuritaire

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Se laver les mains après manipulation.

Conditions d'entreposage sécuritaire

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder le contenant bien fermé. Entreposer à l'écart des sources d'inflammation et des matières incompatibles. Entreposer séparément des agents oxydants. Mettre à la terre et relier les contenants lors du transfert.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts, acides forts, peroxydes, métaux alcalins, chlorure d'acétyle.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Composant	Type	Valeur	Source
Ethanol (64-17-5)	VECD	1 000 ppm	ACGIH TLV

Contrôles techniques

Fournir une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant. Ventilation locale recommandée en espaces confinés.

Équipement de protection individuelle

- **Protection des yeux** : Lunettes de protection contre les éclaboussures chimiques ou lunettes de sécurité avec écrans latéraux
- **Protection de la peau** : Normalement non requise pour l'usage prévu. Gants résistants aux produits chimiques pour une manutention industrielle prolongée.
- **Protection respiratoire** : Normalement non requise avec une ventilation adéquate. Si la ventilation est insuffisante, utiliser un respirateur à vapeurs organiques approuvé NIOSH.

- **Hygiène générale** : Éviter tout contact avec les yeux. Garder loin des sources d'inflammation lors de la manipulation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Propriété	Valeur
Apparence	Pâte/gel, incolore
Odeur	Agrumes
pH	6,5 – 7,5
Point de fusion	≤ -35°C
Point d'ébullition	≥ 75,6°C
Point d'éclair	≥ 35°C (vase clos)
Inflammabilité	INFLAMMABLE — Liquides inflammables Catégorie 2
Température d'auto-inflammation	370°C
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	3,3 %
Densité relative	0,80 – 0,85
Viscosité	15 000 – 20 000 cps
Solubilité dans l'eau	Soluble
Pression de vapeur (éthanol, 20°C)	5,95 kPa
Taux d'évaporation	> 1 (acétate de butyle = 1)

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité

Inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Peut réagir vigoureusement avec des agents oxydants forts.

Conditions à éviter

Chaleur, étincelles, flammes nues, surfaces chaudes, décharges électrostatiques, sources d'inflammation.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts, acides forts, peroxydes, métaux alcalins.

Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique produit des oxydes de carbone (CO, CO₂) et de la vapeur d'eau.

SECTION 11 : Données toxicologiques

Voies d'exposition probables

- **Inhalation** : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation respiratoire, des maux de tête, des étourdissements et une dépression du SNC à des concentrations élevées
- **Contact avec la peau** : Peut provoquer une légère irritation et une sécheresse lors d'une exposition répétée
- **Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux
- **Ingestion** : Nocif. Peut provoquer une intoxication alcoolique, des nausées, des vomissements, une dépression du SNC. Contient du Denatonium Benzoate comme agent amérisant.

Toxicité aiguë

Composant	Voie	DL50 / CL50
Ethanol	Orale (rat)	7 060 mg/kg
Ethanol	Inhalation (rat, 10h)	20 000 ppm

Effets chroniques

L'inhalation chronique de vapeurs d'éthanol peut provoquer des effets sur le SNC. L'ingestion chronique cause des dommages au foie et aux organes (non prévu via l'usage cutané prévu).

Cancérogénicité

L'éthanol est classé par le CIRC dans le Groupe 1 comme cancérogène lorsqu'il est consommé comme boisson alcoolique. Cette classification ne s'applique pas à l'usage antiseptique topique.

SECTION 12 : Données écologiques

Écotoxicité

Éthanol : CL50 (poisson, 96h) = 12 900 mg/L; CE50 (Daphnia, 48h) = 9 268 mg/L. Faible toxicité pour les organismes aquatiques.

Persistance et dégradabilité

L'éthanol est facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

Ne devrait pas s'accumuler dans les organismes vivants (log Kow = -0,31).

Mobilité dans le sol

Très mobile. Miscible à l'eau.

Autres effets néfastes

Aucun connu.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets

Éliminer le contenu et le contenant conformément à toutes les réglementations locales, provinciales et fédérales applicables. Ne pas verser dans les égouts en grande quantité. L'incinération est une méthode d'élimination acceptable. Les emballages contaminés doivent être vidés complètement et éliminés de la même manière que le produit.

Note : Le produit est inflammable — ne pas entreposer les déchets près de sources d'inflammation.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Ce produit est réglementé pour le transport.

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe	Groupe d'emballage
TMD (Canada)	UN1170	Solution d'éthanol	3	II
DOT (États-Unis)	UN1170	Ethanol solution	3	II
IMDG (mer)	UN1170	Ethanol solution	3	II
IATA (air)	UN1170	Ethanol solution	3	II

Numéro ERG : 127

Polluant marin : Non

Dispositions spéciales : Les dispositions relatives aux quantités limitées et aux quantités exceptées peuvent s'appliquer selon la taille de l'emballage. Consulter les réglementations applicables.

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementation canadienne

- **SIMDUT 2015 :** Classé conformément au Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17) — Liquides inflammables Catégorie 2, Irritation oculaire 2B, Irritation cutanée 2, STOT-EU 3
- **LCPE / LIS :** L'éthanol figure sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada
- **TMD :** Réglementé — UN1170, Classe 3, GE II

Réglementation des États-Unis

- **OSHA :** Classé conformément au 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012 / SGH)
- **TSCA :** L'éthanol figure sur l'inventaire TSCA
- **SARA 311/312 :** Danger d'incendie, Danger pour la santé aigu
- **SARA 313 :** Aucun produit chimique listé au-dessus des seuils de déclaration
- **FDA :** Le produit est conforme aux exigences de la monographie OTC de la FDA pour les antiseptiques pour les mains (21 CFR 333)

Réglementation internationale

Vérifier la conformité avec les réglementations locales avant l'utilisation, le transport ou la distribution dans d'autres juridictions.

SECTION 16 : Autres informations

Date de révision	2026-05-25
Version	1.0
Préparé par	ERE Inc. — Affaires réglementaires

Abréviations

- SGH — Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- VECD — Valeur d'exposition de courte durée
- ACGIH — American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- TLV — Threshold Limit Value (valeur limite d'exposition)
- SNC — Système nerveux central
- ERG — Guide des mesures d'urgence
- LIE / LSE — Limite inférieure / supérieure d'explosivité
- STOT-EU — Toxicité pour certains organes cibles, Exposition unique

Avis de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont exactes au meilleur de nos connaissances à la date de révision. Les données sont fournies de bonne foi comme valeurs typiques et non comme spécification de produit. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à l'exactitude des données ou aux résultats pouvant être obtenus par leur utilisation. ERE Inc. n'assume aucune responsabilité pour les dommages ou blessures résultant de l'utilisation de ce produit.